

République Française  
Département du Puy de Dôme  
**Commune d'OLBY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 08 décembre 2022

Référence
<b>2022_065</b>

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
<b>Recours à l'emprunt pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne bibliothèque</b>

**Présents** : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. NESME Emmanuel, Mme PLANEIX Bernadette, M. TRONCHE Aymeric, M. GAUTHIER Samuel.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme GUILLAUME Michelle (pouvoir à Monsieur ACHARD Nicolas), M. MEGEMONT Etienne (Pouvoir à Mme BONY Catherine MEGEMONT Etienne), M. OUVRARD Dominique (Pouvoir à M NESME Emmanuel)

**Absent excusé** :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme PLANEIX Bernadette

Date de la convocation
01 décembre 2022

**Objet de la délibération** : **Recours à l'emprunt pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne bibliothèque.**

Date d'affichage
14 décembre 2022

**Rapporteur** : Samuel GAUTHIER

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le maire informe que quatre banques ont été sollicités. La Banque Populaire et la Banque postale ne souhaitent pas faire de proposition. Le taux d'usure bloque leurs propositions d'emprunt. Pour information, le taux d'usure actuel est de 3.05% en taux fixe pour des durées inférieures à 20 ans. Monsieur le Maire présente les offres de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole. L'offre de la Caisse d'Épargne est un taux variable indexé sur le taux du livret A.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré** :

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
PREFECTURE DE  
CLERMONT -FERRAND  
Le : 14 décembre 2022

- **DECIDE d'accorder à Monsieur le Maire la compétence pour la réalisation du contrat de prêt d'un montant de 55 000 €.**
- **DECIDE de contracter auprès du Crédit Agricole le prêt suivant :**
  - **Montant du contrat de prêt : 55 000 €**
  - **1<sup>ère</sup> échéance : 05/07/2023**
  - **Durée de l'emprunt : 7 ans**
  - **Taux intérêts annuel : 3,01%**
  - **Échéances d'amortissement et des intérêts : annuelles**
  - **Commission de frais : 55,00 €**
- **AUTORISE le maire à signer toutes les pièces administratives pour la contractualisation à cet emprunt.**

Et

Publication ou notification  
du :  
14 décembre 2022

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire  
Samuel GAUTHIER